

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2018**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. PANAGET. ROUSSEL. SAURIN. B. VILA. Mmes DEMAISON. ESTEVEZ. FAUCHOIS. MARGUERES. MECH. NEVETON-SANTAELLA. POUJADE. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : M. DUCHAMP pouvoir à M. AGOSTI. Mme JACQUIER pouv. M. SAURIN. Mme PETIT pouv. Mme MECH. M. SEMAOUNE pouv. DELPECH. Mme GRANDE. M. SEFIANI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme POUJADE

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le compte administratif 2017 définitif n'ayant pas encore pu être confronté avec les chiffres de la trésorerie. Le document ci-dessous n'est donc que provisoire ; il fait néanmoins clairement apparaître les chiffres suivants :

Budget fonctionnement			Recettes		
Dépenses			Chapitre	BP 2017	CA 2017
Chapitre	BP 2017	CA 2017	Chapitre	BP 2017	CA 2017
002 : Restes de l'exercice précédent			002 : Restes de l'exercice précédent	-	-
011 : Charges à caractère général	835 740,00	835 148,36	013 : Atténuations de charges	170 924,00	190 693,47
012 : Charges de personnel	1 977 393,00	1 948 072,92	042 : Opérations d'ordre entre sections	615,00	36 758,25
014 : Atténuations de produits	47 375,00	56 432,31	70 : Produit des services	361 830,00	334 621,35
042 : Opérations d'ordre entre sections	24 504,68	2 072 447,25	73 : Impôts et taxes	2 034 603,98	2 053 514,75
023 : Virements à investissement			74 : Dotations et participations	850 011,00	811 370,26
65 : Autres charges de gestion courante	477 168,27	480 405,12	75 : Autres produits de gestion courante	65 000,00	69 903,10
66 : Charges financières	64 041,12	53 348,99	76 : Produits financiers		
67 : Charges exceptionnelles	-	-	77 : Produits exceptionnels	10 000,00	2 036 304,00
68 : Amortissement des immobilisations	66 761,91	66 761,91			
Total budgétaire :	3 492 983,98	5 512 616,86	Total budgétaire :	3 492 983,98	5 533 165,18
				Excédent/Déficit 2017	20 548,32
				Résultat antérieur :	-
				A reporter en 2018 :	20 548,32
Budget investissement			Recettes		
Dépenses			Chapitre	BP 2017	CA 2017
Chapitre	BP 2017	CA 2017	Chapitre	BP 2017	CA 2017
001 : Solde d'exécution reporté			001 : Solde d'exécution reporté	315 695,60	
10 : Excédents de fonctionnement capitalisés			021 : Virement de section fonctionnement	-	
020 : Dépenses imprévues d'investissement	28 815,35		024 : Produit des cessions	261 000,00	
13 : Subventions d'investissement	615,00	36 758,25	040 : Opérations d'ordre entre sections		2 139 209,16
16 : Remboursement d'emprunts	340 632,19	321 511,48	041 : Opération patrimoniales		
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations			10 : Dotations fonds divers et réserves	530 643,01	415 071,56
20-21-23 : Immobilisations	1 324 273,98	898 351,92	Dont FCTVA	147 377,29	131 805,84
27 : Autres immobilisations financières			Dont TLE	100 000,00	-
Total budgétaire :	1 694 336,52	1 256 621,65	Dont 1068	283 265,72	283 265,72
			13 : Subventions d'investissement	520 236,00	294 967,14
			16 : Emprunts et dettes assimilées		
			23 : Immobilisations en cours		263 440,00
			27 : Autres immobilisations financières		
Dette en capital restant dû au 1er janvier 2017 :	2 983 716,10		28 : Amortissement des immobilisations	66 761,91	
Dette en capital restant dû au 1er janvier 2018 :	2 643 286,61		Total budgétaire :	1 694 336,52	3 112 687,86
				Excédent/Déficit 2017 :	1 856 066,21
				Résultat antérieur :	315 695,60
				A reporter en 2018 :	2 171 761,81

Le budget investissement fait apparaître un excédent considérable de 1 856 066.21 €, obtenu grâce à la vente des terrains Miquelou. Cet excédent se rajoute à celui de l'année précédente (315 695,60 €), qui permettra de commencer l'année 2018 avec un excédent cumulé de 2 171 761.81 €. Il est à noter que 898 351.92 € de dépenses d'investissement ont été réalisées en 2017, dont les principales sont :

- 321 648.62 € pour la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie (café+médiathèque) (opération 1604).
- 161 223.72 € pour aménagement de la salle polyvalente (opération 1505, début des travaux)
- 48 310.56 € pour la construction de la salle informatique de l'école primaire (12^e classe) (opération 1705).
- 39 180 € pour des travaux de pose de mains courantes sur le stade (opération 1707).
- 35 337.96 € d'outillage technique (opération 1706).

.../...

Le budget de fonctionnement a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires (notamment les charges générales, chapitre 011). Les chiffres sont pollués par les règles de la comptabilité M14 qui font qu'une vente immobilière est inscrite, outre en recette d'investissement, en recettes et en dépenses de fonctionnement ce qui monte artificiellement les chiffres – le montant des dépenses et recettes réelles oscille à 3.5 millions d'euros. Ceci dit, un chiffre est à retenir : celui du résultat, qui est minime cette année à 20 548.32 € et nous interroge sur l'équilibre structurel du budget 2018 comme nous allons l'examiner.

Ebauche de Budget Primitif 2018

L'ébauche du budget primitif fait apparaître une situation maîtrisée en investissement, où nos équipements prévus sont financés sans recourir à l'emprunt par les ventes de nos actifs immobiliers. En revanche, conséquence de plusieurs années de ponctions opérées par l'état sous diverses formes, le budget de fonctionnement apparaît désormais comme structurellement déficitaire et des choix doivent être entrepris pour l'équilibrer en arbitrant entre fiscalité et hausse des tarifs.

Le budget de fonctionnement :

Budget fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2017	BP 2018	Chapitre	CA 2017	BP 2018
002 : Restes de l'exercice précédent	-		002 : Restes de l'exercice précédent	-	20 000,00
011 : Charges à caractère général	835 148	845 000,00	013 : Atténuations de charges	190 693,47	135 505,12
012 : Charges de personnel	1 948 073	2 087 011,12	042 : Opérations d'ordre entre sections	36 758,25	615,00
014 : Atténuations de produits	56 432	56 433,00	70 : Produit des services	334 621,35	392 594,23
042 : Opérations d'ordre entre sections	2 072 447		73 : Impôts et taxes	2 053 514,75	2 086 172,33
022 : Dépenses imprévues de fonctionnement			74 : Dotations et participations	811 370,26	850 367,47
023 : Virements à investissement	-		75 : Autres produits de gestion courante	69 903,10	70 000,00
65 : Autres charges de gestion courante	480 405	456 003,33	76 : Produits financiers	-	
66 : Charges financières	53 349	55 000,00	77 : Produits exceptionnels	2 036 304,00	10 000,00
67 : Charges exceptionnelles	-	-	Total budgétaire :	5 533 165,18	3 565 254,14
68 : Amortissement des immobilisations	66 762	120 000,00			
Total budgétaire :	5 512 616,86	3 619 447,45	Déficit :	-	54 193,31

Les **dépenses** se montent à 3 619 450 € environ, et comprennent :

Chapitre 011 (charges générales, en orange sur tableau ci-joint) : 845 000 € inscrits, dans un contexte d'inflation très faible.

Chapitre 012 (charges de personnel, bleu) : 2 087 011.12 € inscrits, doit 130 000 € de plus que le réalisé de l'année précédente. Le budget 2018 comporte 60 agents (56.5 équivalents temps plein) et comporte 3.5 équivalents temps plein de supportés au budget : le poste sur année pleine en urbanisme, 2 équivalents temps plein en animateurs, et 1 pour le café municipal. Précisons que les primes représentent 13 % du coût global de la masse salariale.

Chapitre 014 (atténuation de produits) : Pas de baisse à attendre en pénalité pour non réalisation de logements sociaux, car nous n'avons pas eu de livraisons de tels logements en 2017. Le même montant que l'année précédente (56 433 €) est par conséquent reconduit.

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante, violet). 456 003.33 € sont inscrits à ce chapitre complexe rassemble les indemnités des élus (124 120 €, inchangé), les contributions à l'intercommunalité (130 037 €, baisse importante suite à un paiement de rattrapage réalisé en 2017 et qui n'a plus lieu d'être en 2018) et les subventions versées par la commune (201 346.33 €, en hausse). Ce dernier chiffre se décompose en 18 000 € de subventions pour le CCAS et 25 000 € pour la caisse des écoles (stables), mais également 20 000 € de subvention à la ville de Bruguières (ultime arriéré de factures de portage des repas) et 138 346.33 € de subventions aux associations communales (chiffre gelé, mais en hausse de 8 400 € pour la crèche afin qu'elle assure son ménage qui ne sera plus effectué par la commune).

Les **chapitres 66 et 68** correspondent aux intérêts des emprunts et aux amortissements obligatoires.

.../...

Les **recettes**, calculées « au fil de l'eau », c'est-à-dire sans changements de taux, indiquent :

Chapitre 002 (Restes de l'exercice précédent) : 20 000 € sont maintenus à titre exceptionnel pour le financement des 20 000 € d'arriérés de factures de portage des repas à la ville de Bruguières.

Chapitre 013 (Atténuations de charges, en vert) : 135 505.12 € inscrits, correspondant aux 105 505 € attendus en remboursements contrats aidés (forte baisse), plus 30 000 € de remboursements de maladie (sachant que nous en avons encaissés 52 000 € l'année 2017, une mauvaise année).

Chapitre 70 (Produit des services, en bleu ciel) : Ce chapitre représente le produit de l'encaissement des prestations facturées par la mairie aux administrés, en grande majorité la vente de tickets cantine et prestations périscolaires. En se basant sur le seul réalisé de l'année précédente, augmenté de 15 % qui correspond à la hausse des effectifs scolaires constatée, nous atteignons le chiffre de 392 594.23 € qui a été inscrit sur cette ébauche.

Chapitre 73 (Produit des impôts, en jaune). A l'heure où est rédigée cette note, les chiffres de toutes les bases fiscales ne sont pas encore connus.

Seul celui de la Taxe Foncière l'est : 3 485 000 €, soit une hausse de 5.28 % par rapport à l'année précédente, une progression dans la continuité de l'année précédente qui illustre le dynamisme des livraisons de logements sur la commune. La base de la taxe foncière non bâtie, toujours marginale, est de 11 900 €. Pour la taxe d'habitation, non connue, nous appliquerons une croissance parallèle à celle de la TF (+5.28 %), amenant son montant à 4 962 177 €.

Aux bases, nous multiplions le taux actuellement en vigueur :

TH : $4\,962\,177 \text{ €} \times 16.01 \% = 794\,444 \text{ €}$

TF : $3\,485\,000 \text{ €} \times 14.00 \% = 487\,900 \text{ €}$

TFNB : $11\,900 \text{ €} \times 131.57 \% = 15\,657 \text{ €}$

Total : 1 298 001 € de produit fiscal.

A ce produit fiscal, il faut ajouter venant de Toulouse métropole :

- 615 171 € d'attribution de compensation (chiffre notifié).
- 173 000 € de dotation de solidarité communautaire (chiffre estimé).

Soit un grand total de 2 086 172 € de produit fiscal attendu.

Chapitre 74 (Dotations de l'état, en rouge). En se basant sur la déclaration du gouvernement de la fin la purge sur les dotations, et sachant que notre population officielle est toujours de 3 605 habitants (notification INSEE 2018), les mêmes montants réalisés de l'année précédente sont reconduits, auxquels s'ajoute une subvention de 33 757 € qui doit être versée par le budget annexe du café municipal vers le budget général, en remboursement du salaire de l'agent affecté à ce service. Le total inscrit à ce chapitre est de 850 367 €.

Le **Chapitre 75** (autre produit de gestion courante, principalement les droits de place) reprend approximativement le réalisé de l'année précédente (70 000 €), tout comme les produits exceptionnels (10 000 €).

Avec 3 560 254.14 € de recettes attendues, l'équilibre budgétaire n'est pas atteint face aux 3 614 447.45 € de dépenses prévisionnelles **et laisse apparaître un déficit de 54 193.31 €** Les cinq années de purge continue sur nos dotations (qui ont été amputées de 40 %) plus la non-reconduction de nos emplois aidés (même si le gouvernement a fait partiellement machine arrière) ont fini par amener le budget de fonctionnement en déficit structurel.

.../...

Il convient d'y remédier en jouant soit sur les dépenses, soit sur les recettes. La compression des dépenses est difficile à réaliser pour plusieurs raisons :

- Les charges générales ont déjà été évaluées au plus juste. La majorité des dépenses des 835 148 € réalisées en 2017 viennent de fournisseurs obligés :
 - o 183 277 € (22 %) sont des dépenses cantine et viennent du fournisseur sélectionné par appel d'offres.
 - o 174 667 € (21 %) sont des dépenses en fluides, principalement en électricité, pour lesquels nous sommes rattachés à un groupement de commandes de collectivités. Seule des travaux en économies d'énergies permettront d'obtenir des gains ; elles ont déjà commencé avec la réduction de l'éclairage des voies publiques et vont se prolonger cette année avec des diagnostics énergétiques sur les principaux bâtiments publics.
 - o Le reste est composé d'une myriade de petits fournisseurs pour des commandes réalisées à l'unité pour les besoins du service, qu'il est très difficile de rationaliser en appel d'offres. Seul un fournisseur (SODISCOL sur les fournitures d'entretien) pourrait être mis en appel d'offres et le sera effectivement cette année. Cependant, seulement 34 160 € de commandes lui ont été passées en 2017 : même à supposer une économie de 10 % suite à l'appel d'offre, le gain ne serait que de 3 500 € et marginal par rapport à nos besoins.
- Les charges de personnel sont contraintes et plusieurs services sont en sous-effectifs, particulièrement les services administratifs où la comptabilité doit être renforcée pour faire face aux volumes financiers traités. Les effectifs du centre de loisirs sont contraints par les taux d'encadrement imposés par l'état.

Il ne reste guère qu'une action sur les recettes. Nous disposons de deux leviers : la fiscalité, et les tarifs.

- La taxe d'habitation est déjà une des plus élevées du département et doit être maintenue à ce stade. Par contre, la taxe foncière est à un niveau assez bas. Monter d'un point de fiscalité cette taxe, actuellement à 14 %, **rappporterait 34 850 €**.
- Les tarifs peuvent être augmentés.
 - o La cantine a un prix facturé d'environ 3 € par repas enfant. Il nous coûte 2.37 € de notre fournisseur, mais si l'on y ajoute nos frais de personnel et les fluides le prix de revient de la cantine est d'environ 4.55 € par repas d'enfant. Nous disposons encore d'une petite marge d'augmentation légale ; une augmentation d'1 % des tarifs (3 centimes) nous rappporterait 1 927 € sur le produit attendu. Pour gagner 10 000 €, il faudrait augmenter nos prix de 5.2 %, **soit passer le prix facturé à 3.15 € par repas**. Il s'agirait évidemment du prix de base, ce montant variant en fonction du barème CAF.
 - o Il est possible de revoir nos tarifs périscolaires (garderie, centre de loisirs), dont le produit attendu est d'environ 164 000 €. **Une augmentation uniforme de 6.1 % de l'ensemble de ces tarifs permettrait un gain de 10 000 €**.

Il est proposé de procéder à un panachage : + 1 % de taxe foncière, + 5.2 % de tarifs cantine et 6.1 % d'activités périscolaires ; mais le débat reste ouvert.

En **investissement**, le budget ne connaît pas des problèmes de déficit grâce aux cessions d'actifs immobiliers.

Budget investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	CA 2017	BP 2018	Chapitre	CA 2017	BP 2018
001 : Solde d'exécution reporté	-	-	001 : Solde d'exécution reporté	-	2 171 761,81
10 : Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	021 : Virement de section fonctionnement	-	-
020 : Dépenses imprévues d'investissement	-	-	024 : Produit des cessions	-	831 000,00
13 : Subventions d'investissement	36 758,25	615,00	040 : Opérations d'ordre entre sections	2 139 209,16	-
16 : Remboursement d'emprunts	321 511,48	344 776,86	041 : Opération patrimoniales	-	-
19 : Différé sur réalisation d'immobilisations	-	-	10 : Dotations fonds divers et réserves	415 071,56	114 159,89
20-21-23 : Immobilisations	898 351,92	3 361 897,98	Dont FCTVA	131 805,84	113 611,57
27 : Autres immobilisations financières	-	-	Dont Taxe d'Aménagement	-	-
Total budgétaire :	1 256 621,65	3 707 289,84	Dont 1068	283 265,72	548,32
			13 : Subventions d'investissement	294 967,14	470 368,15
			16 : Emprunts et dettes assimilées	-	-
Dettes en capital au 1er janvier 2018	2 643 286,61		21 : Terrain nus	-	-
Dettes en capital au 31 décembre 2018 :	2 325 145,75		27 : Autres immobilisations financières	263 440,00	-
			28 : Amortissement des immobilisations	-	120 000,00
			Total budgétaire :	3 112 687,86	3 707 289,85

.../...

Les **recettes** sont confortables avec :

Chapitre 001 : 2 171 761.81 € d'excédents antérieurs.

Chapitre 024 : 831 000 € à attendre du produit des cessions. Nous devons encaisser 131 000 € de la vente de la parcelle Massonié (ayant fait l'objet d'une délibération au dernier conseil), et attendre près de 700 000 € de vente de terrains autour de la seconde école (700 000 m² à 100 € le m²), qui font l'objet d'une proposition de délibération dans le présent conseil.

Chapitre 10 : 114 159.89 € inscrits à ce chapitre, correspondant à 113 611.57 € de FCTVA attendu et au petit reliquat de l'excédent de fonctionnement mis à la ligne 1068 (20 000 € ont été maintenus en fonctionnement). Nous ne budgétisons rien en produit de la Taxe d'Aménagement Majoré, faute de lisibilité de l'action de l'état dans ce domaine.

Chapitre 13 : 470 368.15 € sont attendus en subventions et en produits de PUP.

Chapitre 28 : Sont inscrits 120 000 € d'amortissements.

Soit un total de 3 707 289.85 € de recettes attendues.

Les dépenses contiennent :

344 776.86 € de remboursement du capital d'emprunt.

Et des **dépenses** contiennent :

- 1 116 386 € pour la rénovation de la salle polyvalente, correspondant au strict montant contractuel de la 1ere tranche de travaux moins le montant déjà réalisé en 2017.
- 303 000 € pour l'extension de la cantine.
- 50 000 € pour la construction de la 7^e classe de l'école maternelle.
- 200 000 € d'investissements « diffus », l'équipement des services et petit travaux. Des arbitrages seront à rendre en commission par rapport aux demandes des services qui totalisent à ce jour un montant de 268 366 €.

Il reste 1 692 511 € à affecter pour atteindre le montant des recettes d'investissement. Cette somme sera intégralement affectée au financement du 2^{ème} groupe scolaire, dont le coût total devrait se situer à 3 440 000 €. Cette somme financera donc environ la moitié de l'opération ; 435 000 € seront à attendre du FCTVA. Il restera 1 312 500 € à financer, soit par subventions pour lesquelles nous sommes actuellement dans le flou total, soit par emprunt. Une aide du conseil départemental sur 20 % des travaux rapporterait 517 500 €, la DETR probablement 100 000 € compte-tenu du faible montant à la disposition de la Préfecture de Haute-Garonne, et peut-être 200 000 € de la CAF. Soit un reliquat (théorique) de 495 000 € à emprunter. Le montant de ces aides restes à préciser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour, approuve** les conclusions de cette première partie du débat d'orientation budgétaire et demande au Maire de préparer le Budget Primitif 2018 en conséquence.

2/ AUTORISATION DE MANDATEMENT DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose à l'assemblée, avant le vote de budget, de l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Les services administratifs ayant été contraints d'acheter une nouvelle plieuse automatique de courrier, pour assurer les envois de courrier relatifs notamment à la communication municipale, il est proposé d'autoriser cette dépense, laquelle se monte à 1 704 €.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, autorise son Maire à mandater cette dépense relative à l'achat d'une nouvelle plieuse automatique.

3/ VENTE DE TERRAINS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'autour du projet du second groupe scolaire qui intègre déjà sur son terrain d'assise les extensions du bâtiment, la Mairie dispose d'une importante réserve foncière qu'il est proposé de vendre à des promoteurs pour financer des investissements communaux.

Le plan ci-dessous représente l'aménagement de la future zone, avec le projet de l'école (en jaune), une réserve foncière que se gardera la Mairie pour tout projet de bâtiment public, et une zone en rouge à mettre en vente. Cette zone reste à affiner.



Cette zone est évaluée à 7 000 m², la surface exacte restant à préciser par un géomètre. Cette zone sera classée en UM7 par le PLUI-H de Toulouse Métropole qui doit entrer en vigueur au printemps de l'année 2019. Elle est pour l'instant classée en UP (construction réservée aux bâtiments publics) dans le PLU actuel de la commune.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal une délibération politique de principe l'autorisant à entamer des démarches auprès de différents aménageurs, et de revenir ensuite au conseil en présentant les offres reçues pour choisir la meilleure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24voix pour**, autorise son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la vente des terrains municipaux précités.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF POUR LE SECOND GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de second groupe scolaire, d'une surface utile totale de 1 395 m², comporte une surface 322 m² destinée au centre de loisirs et pôle ALAE. A ce titre, ce projet est éligible à une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Garonne.

En conséquence, il est proposé d'adopter une délibération l'autorisant à solliciter une subvention auprès de la CAF.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, autorise son Maire à solliciter une subvention auprès de Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne pour le projet de construction du second groupe scolaire.

5/ MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX – TARIFS MÉDIATHÈQUE

Deuxième volet de l'opération de réaménagement du bâtiment de l'ancienne Mairie, la Médiathèque va prochainement ouvrir ses portes au public à l'étage du bâtiment, juste au-dessus du café.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs relatifs aux droits d'inscription de cette nouvelle structure, étant précisé que le droit d'inscription est annuel et donne le droit d'emprunter autant d'ouvrages que souhaité dans l'année. Chaque emprunt étant toutefois limité au prêt de 2 livres, 2 CD et 1 DVD par abonné, et pour une durée de 3 semaines.

Après délibération et confrontation des idées, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

Tarifs Médiathèque

- Adulte : 10 €
- Enfant de – de 18 ans, demandeur d'emploi, RSA : Gratuit

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de Gratentour. Pour les extérieurs à la commune, les tarifs sont doublés.

Tarifs cantine - modulés de - 25% à +15 % selon barème CAF (sauf adultes) :

Repas Maternelle :	2,95 €
Repas Primaire :	3,02 €
Repas Adulte :	5,10 €

Tarifs service interclasse - modulés de – 25 % à + 15 % selon barème CAF :

	1 à 7 présences	8 à 15 séances	15 séances et +
Interclasse - Gratentour :	2,52 €	18,62 €	24,63 €
Interclasse - Extérieurs :	3,71 €	24,63 €	30,65 €

NB : réduc. 15 % au 2^{ème} enfant et 30 % pour le 3^{ème}.

Tarifs centre de loisirs - modulés de - 25% à + 15% selon barème CAF (sauf sortie) :

	Demi-journée	Journée	Semaine 2 enfants	Semaine 3 enfants	Sortie
CDL - Gratentour :	4,92 €	8,62 €	60,65 €	120,25 €	5,20 €
CDL extérieurs :	14,77 €	24,63 €	120,25 €	166,65 €	6,27 €

Tarifs Etude surveillée :

	1 à 4 séances	5 à 8 séances	9 à 12 séances	13 séances
Etude surveillée, Gratentour :	19,45 €	24,00 €	29,50 €	35,00 €
Etude surveillée, extérieurs :	22,45 €	29,75 €	36,60 €	42,35 €

Maison des jeunes :

Inscription à l'année, Gratentour :	15,00 €
Inscription à l'année, extérieurs :	20,00 €
Semaine multisport, 1 enfant :	60,00 €
Semaine multisport, 2 enfants :	45,00 €
Semaine multisport, 3 enfants :	35,00 €
Soutien scolaire : Gratuit (8 octobre 2001)	

Droits de place forains :

Stand, par mètre linéaire :	8,00 €
Jeux enfantins :	40,00 €
Manège enfantin :	80,00 €
Entresort et circuit non couvert :	170,00 €
Grand métier :	250,00 €

.../...

Droits de place commerçants :

Véhicule léger + étalage :	53,00 €
Véhicule léger occasionnel + branchement électrique :	26,00 €
Véhicule lourd occasionnel sans branchement électrique :	40,00 €
Véhicule Lourd occasionnel avec branchement électrique :	53,00 €

Droits de place cirque : 40,00 €

Manifestation communales :**Repas :**

Adultes :	12,00 €
Enfants de – de 13 ans :	6,00 €

Tickets d'entrée :

Ticket bleu (-12 ans) :	Gratuit
Ticket orange (tarif réduit -18 ans, étudiants, chômeurs) :	5,50 €
Ticket vert (une entrée) :	7,50 €
Ticket jaune (vendu si 2 entrées et plus) :	6,50 €

Produits vendus :

Ballon :	1,00 €
Porteclé :	2,00 €
Stylo bois :	2,00 €
T-Shirt :	6,00 €
Casquette :	4,00 €

Nourriture :

Eau minérale :	1,00 €
Soda, jus, thé glacé :	1,50 €
Café :	1,00 €
Part de Gâteau :	1,00 €
Barre chocolatée :	0,50 €
Paquet de chips :	0,80 €

Nourriture (suite) :

Sandwich jambon :	2,00 €
Hotdog :	2,50 €
Crêpe :	1,00 €
3 crêpes :	2,50 €
Gaufre sucre :	1,00 €
Gaufre chocolat :	1,50 €
Formule repas (sandwich, chips, boisson) :	4,00 €

Funéraire :

Concession 30 ans :	110,00 €
Caveau 2 places :	2 640,00 €
Caveau 3 places :	3 960,00 €
Caveau 4 places :	5 280,00 €
Caveau 6 places :	7 920,00 €
Case columbarium :	330,00 €
Cavurne, 15 ans :	440,00 €
Vacations funéraires police :	30,00 €

Location salles communales (tarifs divisés par deux pour habitants de la commune) :

Salle A, 1 jour, été :	300,00 €
Salle A, 2 jours, été :	500,00 €
Salle A, 1 jour, hiver (avec chauffage) :	400,00 €
Salle A, 2 jours, hiver (avec chauffage) :	650,00 €
Salle B, 1 jour :	220,00 €
Salle B, 2 jours :	405,00 €
Table :	1,87 €
Plateau + tréteau :	1,87 €
Chaise :	0,55 €
Vaisselle (par personne) :	0,22 €
Transport du matériel :	17,60 €

.../...

Divers :

Location véhicule municipal	33,00 € + caution de 300 €
Location sono neuve	44,00 € + caution de 600 €
Location sono ancienne	22,00 € + caution de 300 €
Repas 3 ^{ème} âge, extérieurs	Prix coûtant
Sport, marche	Gratuit
Forfait annuel cours de sport (Gratentourois)	30,00 €
Forfait annuel cours de sport (extérieurs)	50,00 €
Tonte, 1 heure	38,00 €
Débroussaillage	Prix coûtant + 10 %
Insert publicitaire dans le triptyque mensuel	350,00 €
Location d'un bloc de raccordement électrique	Gratuit + caution de 250 €
Fax :	0,20 €
Photocopie NB A4 :	0,20 €
Photocopie NB A3 :	0,40 €
Photocopie couleur A4 :	1,50 €
Photocopie couleur A3 :	2,50 €
Activités intergénérationnelles : atelier cuisine :	10, 00 € pour les adultes 8, 00 € pour les enfants de – de 10 ans.

Monsieur le Maire propose de faire appliquer tous ces nouveaux tarifs dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, approuve ces nouveaux tarifs.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) **SDEHG – Vote d'une enveloppe annuelle financière prévisionnelle pour la réalisation de petits travaux inopinés**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 € ;
- charge Monsieur le Maire :
 - d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
 - de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
 - de valider la participation de la commune ;
 - d'assurer le suivi des participations communales engagées.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants ;
- précise que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité.

.../...

b) **SDEHG – Travaux sur futur rond-point de la RD 14**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 23 juin dernier concernant l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom sur le futur rond-point de la RD 14, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération (1AS66/121/123) :

Basse tension

- Mise en souterrain d'environ 250 mètres de réseau aérien, avec construction d'un réseau souterrain d'environ 250 mètres de longueur avec évacuation des déblais, déroulage des fourreaux et câble, remblaiement et réfection de surface.
- Fourniture et pose de coffrets réseaux.
- Fourniture et pose sur socle ou par encastrement de coffrets coupe circuit.
- Reprise des branchements existants.
- Dépose et destruction des poteaux bétons.

Eclairage public

- Dépose des lanternes vétustes existantes.
- Fourniture et pose d'ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de hauteur supportant un appareil d'éclairage public de type "routier" équipé d'une lampe 55 W LED.
- Fourniture et pose d'horloge astronomique dans l'armoire de commande.

France Télécom

- Tranchée Commune + Spécifique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG)	24 061€
- Part SDEHG	96 800€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	30 389€
<hr/>	
Total	151 250€

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 41 250€. Le détail sera précisé dans une convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire présenté.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.
- Sollicite l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.

- FIN DE LA SEANCE -

**ANNEXE
AU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVIER 2018**

a) Opérations d'investissement - Demandes de subventions

Faisant suite au débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a validé le principe d'inscription au projet budgétaire des principales opérations d'investissement, à savoir la rénovation de la salle polyvalente et l'extension de la cantine. Par ailleurs, il est admis l'achat de mobilier scolaire et d'un véhicule pour les services techniques.

En conséquence, il propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Départemental pour les quatre projets précités, sachant que ceux-ci ont été inscrits au Contrat de Territoire pour l'année 2018 et seront réalisés durant l'année. Leur montant (hors-taxes) est le suivant :

- rénovation salle polyvalente, 1^{ère} tranche : 964 783.20 € de travaux (évaluation maîtrise d'œuvre au stade du projet) ;
- extension cantine : 258 000 € de travaux (évaluation maîtrise d'œuvre au stade du projet) ;
- équipement des services techniques (tracteur-épareuse) : 40 000 € ;
- mobilier scolaire : 5 395 €, selon devis UGAP, Manutan et Signals.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des présents**, approuve la proposition de son Maire et le charge de préparer les dossiers correspondants de demande de subvention.

- FIN DE LA SEANCE -